



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 24 septembre 2025

Etaient présents :

Toine BOURRAT – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE – Grégoire CORBY – Corine DESAUW - Thierry DOLLEANS (à partir du point 25-053) – Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET (à partir du point 25-052) – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET - Bernard JACQUES – Annie JOSEPH – Yves LAMBERT – Patrick LEMAITRE - Françoise LENARD - Ghislaine LESADE – Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON – Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA – Christiane METREAU - Pascal MICHELOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT - Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Marie-Josée ROSSI-JAOUEN - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Denise PLANCHON	a donné pouvoir à	Annie LOBSTEIN
Félicien MARGUERETTAZ	a donné pouvoir à	Olivier GOUPILLON
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Nadine GOHARD
Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Thierry DOLLEANS
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE-TOUYA
Elodie BIOU	a donné pouvoir à	Raphaël NIVOIT

Secrétaire de séance : Olivier GOUPILLON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 25-040 au point 25-051

Présents : 40 Pouvoirs : 7 Votants : 47

Au point 25-052

Présents : 41 Pouvoirs : 7 Votants : 48

Du point 25-053 au point 25-058

Présents : 42 Pouvoirs : 8 Votants : 50

Le Conseil Communautaire,

25-040 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 25 juin 2025

25-041 **APPROUVE à l'unanimité** l'avenant de transfert du marché de collectes, traitement des déchets végétaux et encombrants, lavage des colonnes, réparation des bacs et sa clé de répartition du contrat de collectes avec la société SEPUR ainsi qu'il suit :

POPULATION 2025 INSEE DOUBLE COMPTE	CLE
Cœur d'Yvelines	34,57%
Gally Mauldre	14,57%
Haute Vallée de Chevreuse	10,81%
Pays Houdanais	39,12%
Rambouillet territoires	0,92%
Total	100,00%

APPROUVE à l'unanimité la clé de répartition pour les facturations du SIDOMPE ainsi qu'il suit :

2025	Cœur d'Yvelines	Pays Houdanais	Gally Mauldre	Rambouillet territoires	Haute Vallée de Chevreuse	Total
Population	27 311	30 906	11 514	SITREVA	SITREVA	69 731
En %	39,17%	44,32%	16,51%			100,00%

25-042 **APPROUVE à l'unanimité** le transfert des emprunts tel que précisé dans la délibération du SIEED n° 2015-15 en date du 25/06/2025

25-043 **DECIDE à l'unanimité** d'instaurer des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM seront votés. Ces zones sont définies en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu. Ces zones sont définies comme suit :

Proposition	classement Communes
zone 1	Auteuil le Roi
zone 2	Autouillet
zone 3	Bazoches
zone 4	Béhoust
zone 5	Beynes
zone 6	Boissy sans Avoir
zone 7	Flexanville
zone 8	Galluis
zone 9	Gambais
zone 10	Garancières
zone 11	Goupillières
zone 12	Grosrouvre
zone 13	Jouars-Pontchartrain
zone 14	La Queue-lez-Yvelines
zone 15	Le Tremblay-sur-Mauldre
zone 16	Les Mesnuls
zone 17	Marcq
zone 18	Mareil le Guyon

Auteuil-le-Roi
 Autouillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'Honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

zone 19	Méré
zone 20	Millemont
zone 21	Montfort l'Amaury
zone 22	Neauphle le Château
zone 23	Neauphle le Vieux
zone 24	Saint Germain de la Grange
zone 25	Saint Rémy l'Honoré
zone 26	Saulx Marchais
zone 27	Thiverval Grignon
zone 28	Thoiry
zone 29	Vicq
zone 30	Villiers le Mahieu
zone 31	Villiers Saint Frédéric

25-044

INSTITUE à la majorité des votants (1 abstention : Benoit Pouyet) la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers à compter du 1^{er} janvier 2026.

PRECISE que sont assujettis à la redevance spéciale l'ensemble des personnes morales de droit public ou privé, ainsi que les personnes physiques produisant des déchets assimilés aux ordures ménagères et dont les quantités ou la nature nécessitent une collecte et un traitement particuliers.

25-045

SUPPRIME à l'unanimité les exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2026.

25-046

DESIGNE à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2026, les représentants suivants au SIDOMPE :

Commune	Qualité	Prénom	Nom
Auteuil-le-Roi	titulaire	Jean-Luc	CAPELLE
	suppléante	Marie-Christine	CHAVILLON
Autouillet	titulaire	David	BURELOUT
	suppléant	Hervé	DEFOSSE
Bazoches-Sur-Guyonne	titulaire	Jean Claude	CLAIRET
	suppléant	Alain	MIROT
Béhoust	titulaire	Guy	PELISSIER
	suppléant	Florent	MALEPART
Beynes	titulaire	Patricia	CHARTON
	suppléant	Thierry	DOLLEANS
Boissy-Sans-Avoir	titulaire	Véronique	COSNEAU
	suppléante	Isabelle	TRIFFAULT

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Flexanville	titulaire	François	LIGNEY
	suppléant	Laurent	ESCRIVA
Galluis	titulaire	Aurélie	PIACENZA
	suppléant	Dominique	MURIEL
Gambais	titulaire	Bertrand	NEVEUX
	suppléante	Elisabeth	LE LAY
Garancières	titulaire	Ghislaine	LESADE
	suppléant	Pascal	MICHELOT
Goupillières	titulaire	Sophie	MEIER
	suppléante	Mireille	BAUDRY
Grosrouvre	titulaire	Jacqueline	LALANDRE
	suppléant	Jean Pierre	PIBOULEAU
Jouars-Pontchartrain	titulaire	Willy	BOYE
	suppléant	Monique	BUCHER
La Queue-lez-Yvelines	titulaire	Patrice	RIO
	suppléant	Jérôme	GONTIER
Le Tremblay-sur-Mauldre	titulaire	Françoise	CHANCEL
	suppléant	Alain	MOLL
Les Mesnuls	titulaire	Michel	ROUX
	suppléant	Emmanuelle	ZACCHARO
Marcq	titulaire	Franck	LEGRAND
	suppléant	Laurent	RUEL
Mareil-le-Guyon	titulaire	Jean-Michel	THIRANT
	suppléant	Dominique	JOUIN
Méré	titulaire	Alain	COLOMBI
	suppléant	Richard	RAPHAEL
Millemont	titulaire	Annie	JOSEPH
	suppléant	Julien	MASSONNET
Montfort-	titulaire	Patrick	LEMAITRE

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

<i>l'Amaury</i>	suppléant	Thomas	ROLLAND
<i>Neauphle-le-Château</i>	titulaire	Antoinette	ROUVERAND
	suppléant	Jonathan	KASTNER
<i>Neauphle-le-Vieux</i>	titulaire	Denise	PLANCHON
	suppléante	Magali	DESDOITS
<i>Saint-Germain-de-la-Grange</i>	titulaire	Bertrand	HAUET
	suppléante	Valérie	TALBODEC
<i>Saint-Rémy-L'Honoré</i>	titulaire	Christian	PAVESIS
	suppléant	Aymric	DELASALLE
<i>Saulx-Marchais</i>	titulaire	Thierry	VALLET
	suppléante	Martine	LANGLOIS
<i>Thiverval-Grignon</i>	titulaire	Nadine	GOHARD
	suppléant	Daniel	BOSSE
<i>Thoiry</i>	titulaire	Irène	BOUVIER
	suppléant	Olivier	PICARDEAU
<i>Vicq</i>	titulaire	Bernard	JACQUES
	suppléant	Pierre	DEFRENAIX
<i>Villiers-le-Mahieu</i>	titulaire	Julien	THORON
	suppléant		
<i>Villiers-Saint-Frédéric</i>	titulaire	Laurence	BACLE
	suppléant	Olivier	GOUPILLON

- 25-047** **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2024 du SIEED
- 25-048** **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2024 « ordures ménagères »
- PRECISE** que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs
- 25-049** **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2024 de la CCCY
- PRECISE** que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux
- 25-050** **APPROUVE à l'unanimité** la répartition « dérogatoire libre » du FPIC 2025 ainsi qu'il suit :

Auteuil-le-Roi
 Autoillet
 Bazoches-sur-Guyonne
 Behoust
 Beynes
 Boissy-sans-Avoir
 Flexanville
 Galluis
 Gambais
 Garancières
 Goupillières
 Grosrouvre
 Jouars-Pontchartrain
 La Queue-Lez-Yvelines
 Le Tremblay-sur-Mauldre
 Les Mesnuls
 Marcq
 Mareil-le-Guyon
 Méré
 Millemont
 Montfort-L'amaury
 Neauphle-le-Château
 Neauphle-le-Vieux
 St-Germain-de-la-Grange
 Saint-Rémy-L'Honoré
 Saulx-Marchais
 Thiverval-Grignon
 Thoiry
 Vicq
 Villiers-le-Mahieu
 Villiers-Saint-Frédéric

	Montant prélevé de droit commun	Prélèvement pour le FSRIF 2024
AUTEUIL-LE-ROI	-27 391	
AUTOUILLET	-17 856	
BAZOCHES SUR GUYONNE	0	35 752
BEHOUST	-19 589	
BEYNES	-264 601	
BOISSY-SANS-AVOIR	-17 389	
FLEXANVILLE	-17 106	
GALLUIS	-41 424	
GAMBAIS	-86 601	
GARANCIERES	-74 727	
GOUPILLIERES	-22 288	
GROSROUVRE	0	70 526
JOUARS-PONTCHARTRAIN	-195 966	
MARCQ	-24 407	
MAREIL-LE-GUYON	-15 383	
MERE	-7 901	67 250
MESNULS (LES)	0	50 277
MILLEMONT	-9 971	
MONTFORT L'AMAURY	-106 024	
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	-110 305	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	-25 365	
QUEUE-LEZ-YVELINES (LA)	-72 225	
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	-53 957	
SAINT-REMY-L'HONORE	-60 127	
SAULX-MARCHAIS	-25 227	
THIVERVAL GRIGNON	-41 075	7 346
THOIRY	-45 998	
TREMBLAY-SUR-MAULDRE	-32 368	
VICQ	-12 046	
VILLIERS-LE-MAHIEU	-23 474	
VILLIERS-SAINT-FREDERIC	-88 138	31 682
Total communes	-1 538 929	262 833
CCCY	-1 305 886	
Total pris en charge par la CCCY dans le cadre de la répartition dérogatoire libre	-2 844 815	

25-051

DIT que la CCCY prend à sa charge l'intégralité de la contribution au titre du FPIC 2025 de l'ensemble intercommunal en lieu et place de ses communes membres

AUTORISE à l'unanimité l'occupation temporaire du domaine public communautaire sis parcelle cadastrale AH 330 à Villiers Saint Frédéric au profit de l'auto-école SARL AMEV, pour l'exploitation d'une piste de moto destinée à l'enseignement de la conduite et à l'accueil d'élèves.

PRECISE que l'occupation est consentie à titre temporaire et précaire, sans qu'il en résulte aucun droit au renouvellement

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

FIXE le montant de la redevance forfaitaire annuelle due par l'auto-école à la somme de 2 450 euros TTC, versée selon les modalités précisées dans la convention, en contrepartie de cette occupation

APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire jointe à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention d'occupation temporaire du domaine public, jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

25-052

DECIDE à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Energie des Yvelines

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commande d'achat de gaz naturel ci-annexée

AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

APPROUVE la participation financière (calculée suivant la formule définie dans la convention constitutive) correspondant aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et l'imputation de ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant

25-053

DECIDE à la majorité des votants (1 vote contre : Pascal Marteau, 22 abstentions : Yves Revel, Sophie Mairesse, Thierry Dolleans, Céline Morain, Félicien Marguerettaz, Marie-José Rossi-Jaouen, Michel Noblet, Nadine Villevalois, Thomas Mengelle-Touya, Laurent Gisquet, Philippe Emmanuel, Annie Connetable, Elisabeth Sandjivy, Benoit Pouyet, Emmanuelle Coeuret, Agnès Cordonnier, Bertrand Hauet, Corinne Desauw, Nadine Gohard, Sylvain Durand, Laurence Bacle, Olivier Goupillon) d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

25-054

DECIDE à l'unanimité de créer :

-1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

-1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

-1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

-1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives

DECIDE de supprimer les précédents postes :

-1 poste de rédacteur

-1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

-1 poste d'adjoint technique

-1 poste d'éducateur principal de 1^{ère} classe des activités physiques et sportives

ADOpte les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
GRADE			
Attaché principal	1	1	1
Attaché territorial	1	1	1

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	2	2
Rédacteur principal de 2^{ème} classe	0	1	1
Rédacteur	4	3	3
Adjoint administratif Principal de 1^{ère} cl	1	2	2
Adjoint administratif Principal de 2^{ème} cl	2	1	1
Adjoint administratif	4	4	3

Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus	
	GRADE	Ancien effectif		Nouvel effectif
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe		1	0	0
Agent de maitrise		1	1	1
Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe		0	1	1
Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe		2	2	2
Adjoint technique		4	3	3

Filière sportive	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus	
	GRADE	Ancien effectif		Nouvel effectif
Conseiller des APS		1	1	1
Educateur APS Principal de 1 ^{ère} classe		1	0	0
Educateur APS		7	8	8

25-055 **DECIDE à l'unanimité** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2027.

25-056 **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 51 642,78 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 42 855,58 €

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention

25-057 **AUTORISE à l'unanimité** le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Fonds de concours « Général » :

✓ **Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti**

Villiers-St-Frédéric	Rénovation sol gymnase	27 956,63 €
Beynes	Réfection Hall de l'hotel de ville	31 916,66 €
Vicq	Réfection logement communal	10 175,64 €
Marcq	Réfection du mur de l'école	11 925,00 €
Jouars-Pontchartrain	Extension du groupe scolaire JP3	195 174,00 €
Goupillières	Réalisation de badigeons sur les façades de l'église	3 207,61 €

✓ **Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)**

Neauphle-Le-Château	Aménagement de la rue des 100 arpents	23 497,00 €
---------------------	---------------------------------------	-------------

✓ **Travaux d'aménagements de sécurité (dont vidéo protection) et d'accessibilité PMR**

Méré	Sécurisation RD42	27 758,37 €
------	-------------------	-------------

Fonds de concours « Transition Energétique » :

St-Rémy L'Honoré	Installation 3ème chaudière grpe scolaire	15 845,00 €
Méré	Changement des huisseries école Quesnay	26 951,70 €
St Germain de la Grange	Rénovation éclairage école élémentaire en Led	4 130,77 €
St Germain de la Grange	Changement PAC école élémentaire et cantine	19 896,50 €
Gambais	Installation PAC mairie	38 277,00 €
Garancières	Rénovation de l'EP	44 359,25 €
Béhoust	Rénovation énergétique du foyer communal	82 532,66 €
La Queue-Lez-Yvelines	Rénovation éclairage tennis en Led	6 066,00 €
Jouars-Pontchartrain	Rénovation énergétique JP3	66 754,69 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours

25-058

AUTORISE à l'unanimité le versement des fonds de concours suivant le tableau ci-après

Méré	Extension du système de vidéoprotection	27 593,30 €
Marcq	Raccordement videoprotection	28 894,75 €
Thoiry	Rénovation et renforcement de la videoprotection	53 778,97 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président,

Hervé PLANCHENAULT